



Vigneux-sur-Seine
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

Commande Publique
Affaire suivie par : J. BALDIT

DECISION N° 24.191

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2023-14 – Construction d'une salle des mariages via une extension du château des Acacias - Lot 5 : Electricité – Avenant 2

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la décision n°23.212 du 05 octobre 2023 autorisant la signature du marché, pour le lot n°5 avec l'entreprise SEEDG ;

Vu la décision n°24.056 du 21 mars 2024 autorisant la signature du marché de l'avenant n°1 pour le lot n°5 avec l'entreprise SEEDG ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires dans un soucis de sécurisation de la salle des mariages avec la mise en place d'un digicode permettant la commande de l'ouverture de la porte d'entrée principale ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER l'avenant n°2 avec l'entreprise SEEDG située au 18 rue des Clotais, ZA des Clotais – 91160 CHAMPLAN, pour un montant de 1.165,00 euros HT, soit 1.398,00 euros TTC.
- Article 2 : DE PRÉCISER que les modifications cumulées des avenants 1 et 2 au lot n°5 du marché engendrent une augmentation de 2,33% du montant initial du lot n°5.
- Article 3 : DE PRÉCISER que le nouveau montant du lot n°5 est de 123.764,10 euros HT, soit un montant de 148.516,92 euros TTC.
- Article 4 : DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires dans un soucis de sécurisation de la salle des mariages avec la mise en place d'un digicode permettant la commande de l'ouverture de la porte d'entrée principale.

- Article 5 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 août 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240826-24-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE




Michelle LEROY